

2. De la somme ci-dessus, quel montant a été affecté à a) des missions commerciales, b) des foires commerciales?

3. Combien de représentants d'intérêts commerciaux privés ont participé à des missions ou des foires commerciales aux frais du Ministère, que ce soit en tout ou en partie?

4. Combien de personnes ont participé à ces foires ou missions commerciales à l'étranger, et quel a été le coût, pour chacune des foires ou des missions, de l'envoi de ces personnes?

M. Béchar, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse aux ordres susdits.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (C), 1967-1968

AFFAIRES EXTÉRIEURES

A—MINISTÈRE

| | |
|--|-----------------|
| 10c Construction, acquisition ou amélioration d'immeubles, ouvrages, terrains, matériel et mobilier | \$ 1,464,000 00 |
| 15c Cotisations, contributions et autres paiements à des organismes internationaux (y compris le Commonwealth) et aux programmes multilatéraux d'aide économique et spéciale, selon le détail des affectations | 1 00 |

BUREAU DE L'AIDE EXTÉRIEURE

| | |
|--|------------|
| 35c Assistance économique, technique, éducative et autre, selon le détail des affectations | 100,000 00 |
|--|------------|

PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

| | |
|---|------------|
| <u>L27c</u> Augmentation à \$2,500,000 du montant qui peut être imputé en tout temps sur le compte spécial mentionné dans le crédit L13a de la Loi des subsides n° 10, 1964, qui a été établi afin de financer des missions à l'étranger et de faire des avances aux employés en mission et à des fins médicales; crédit supplémentaire | 500,000 00 |
|---|------------|

Rapport à faire desdites résolutions.

Rapport est fait desdites résolutions, qui sont agréées, et le comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.